



HAL
open science

Intégration politique des partis islamistes et processus de “ spécialisation ” : perspective comparée Tunisie-Maroc

Anca Munteanu

► To cite this version:

Anca Munteanu. Intégration politique des partis islamistes et processus de “ spécialisation ” : perspective comparée Tunisie-Maroc. L'Année du Maghreb, 2020, Les partis islamistes ont-ils vraiment changé?, 22, pp.131-148. 10.4000/anneemaghreb.6378 . hal-03154097

HAL Id: hal-03154097

<https://hal.science/hal-03154097v1>

Submitted on 27 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Intégration politique des partis islamistes et processus de « spécialisation » : perspective comparée Tunisie-Maroc¹

Anca Munteanu

Introduction

Cet article s'appuie sur une approche critique de la théorie de l'inclusion – modération (Rosefsky Wickham, 2004 ; Clark, 2006 ; Schwedler, 2006) axée sur l'évolution doctrinale ou comportementale des partis islamistes. Cette approche aborde moins la question de savoir comment l'intégration du jeu politique institué a réellement déterminé l'autonomisation des partis islamistes du mouvement prosélyte à leur origine que les dynamiques internes des mouvements islamistes marocain et tunisien. Dans cette perspective, l'analyse est centrée sur ces dernières et les spécificités des processus de « spécialisation » de ces mouvements, c'est-à-dire l'introduction d'une distinction entre les activités partisanes et les activités de prédication et à caractère caritatif.

De fait, la participation en politique a induit une première division des activités entre prédicateurs et militants politiques, traduite dans le cas du mouvement islamiste marocain par la création du Mouvement unicité et réforme (MUR), en 1996, et du Parti justice et développement (PJD), en 1998 (Karakaya et Yildirim, 2012, p. 17). De son côté, lors de son dixième congrès, en mai 2016, le parti islamiste tunisien, Ennahdha, a adopté sa « spécialisation » sans pour autant suivre l'exemple marocain. Effectivement, il n'y a pas eu création d'un mouvement de prédication et le parti a maintenu son organisation interne dirigée par deux instances décisionnelles : le Bureau exécutif et le *majlis choura*.

Le modèle de « spécialisation » du PJD, une première dans les mouvements islamistes, permettra d'illustrer les limites de cette transformation. En effet, le parti et le mouvement ont continué à partager leurs cadres et leurs militants et se soutiennent mutuellement surtout au niveau local (Clark et Dalmasso, 2015, p. 196). L'étude des débats internes permet d'examiner comment s'est opérée, dans le cadre de la « spécialisation », la réorganisation interne du PJD et d'Ennahdha, ainsi que les liens et les frontières existantes entre les militants politiques et religieux. Pour ce faire, l'article s'appuie sur une recherche qualitative de terrain effectuée au cours de deux périodes : entre 2014 et 2017, puis en 2019-2020, auprès des *leaders* d'Ennahdha et du PJD et du milieu associatif en Tunisie et au Maroc.

Les transformations du mouvement islamiste marocain

Fondé, en 1969, par Abdelkarime Mutii et Ibrahim Kamal, le Mouvement de la jeunesse islamique (*barakat chabiba islamiyya*) a été reconnu officiellement par le roi Hassan II, en 1972. Après l'assassinat du chef de l'opposition socialiste, Omar Benjelloun, en 1975, la *chabiba* est dissolue, en 1976. Ce sont les « loyalistes » à Mutii qui ont « refondé » le mouvement en 1981 sous l'appellation de Groupe islamique (*jamaa islamiyya*) (Tozy, 1999a, p. 93). Face à l'échec de la légalisation, en 1992, A. Benkirane, M. Yatim et S. El-Othmani ont fondé le Mouvement pour la réforme et le renouveau (*barakat al-islam wa-al-tajdid*) qui remplace le Groupe islamique.

Suite à plusieurs tentatives infructueuses de légalisation entre 1985 et 1987 (Darif, 2010, p. 67-8), à l'initiative d'Abdelilah Benkirane, les islamistes marocains ont adhéré à une participation politique contrôlée par l'État (Tozy, 1999a, p. 99). De cette façon, le mouvement a reconnu l'autorité politique et religieuse de la monarchie en contrepartie d'une inclusion graduelle dans le champ politique (Wegner et Pellicer, 2009, p. 160). En effet, les cadres du *barakat al-islam wa-al-tajdid* ont intégré, en juin 1996, un parti politique légal et monarchiste, le Mouvement populaire démocratique et constitutionnel (MPDC). En septembre 1996, a eu lieu la fusion entre *barakat al-islam wa-al-tajdid* et la Ligue pour le devenir islamique - dont Ahmed Raissouni était le président -

¹ Ce travail a bénéficié du soutien du Conseil européen de la recherche, Programme Horizon 2020, projet ERC TARICA convention n° 695674.

pour créer le Mouvement unicité et réforme (MUR) (Tozy, 1999 ; Mohsen-Finan et Zeghal, 2006). Le MUR a donc précédé le parti politique, PJD, qui est fondé en 1998.

C'est à ce moment-là que s'opère une « spécialisation » en politique caractérisée par une séparation fonctionnelle entre l'action politique du parti et les activités de prédication, de charité et d'assistance sociale gérées par le MUR ; une distinction qu'on retrouve au niveau des instances décisionnelles entre celles du parti et celles du mouvement. La « spécialisation » du PJD s'est effectuée sur un modèle bicéphale parti – mouvement. Depuis 1998, la coordination du PJD est assurée par deux instances : le Secrétariat général (environ vingt-cinq membres) et le Conseil national (entre trois cent cinquante personnes). Alors que le MUR, de son côté, est dirigé par le Bureau exécutif (environ vingt personnes) et le *majlis choura* ou conseil consultatif (environ quatre-vingts personnes).

Le PJD a été conçu comme le représentant des idées du MUR dans le domaine politique. Il est devenu un « parti politique à référence islamique »². Ainsi, le MUR continue à opérer en tant qu'organisation islamique dédiée à la « rénovation de la société »³ à travers un enseignement religieux et des activités sociales et culturelles. Dès lors, la « spécialisation » du PJD protège le mouvement des conséquences de la pratique politique, ce qui n'est pas le cas des mouvements islamistes qui ont combiné dans une seule organisation les activités de prêche et celles politiques, comme par exemple Ennahdha.

Les spécificités de la « spécialisation » du PJD

Le multi-positionnement des membres

Lors de la fondation du parti, le MUR et le PJD ont partagé leurs *leaders*, à quelques exceptions près⁴. De fait, les anciens militants du MUR se sont « métamorphosés en acteurs politiques »⁵. Ceci a prévenu la division des fidèles, puisque de l'avis de ces derniers, le PJD suit en politique les intérêts et les visions du MUR : « [N.D.L.R. en politique] on essaye de rester fidèles aux idées de la référence religieuse et garder une pensée ouverte »⁶. De cette façon, il n'a pas été nécessaire pour le PJD de justifier une séparation entre religion et politique auprès de la base. Cette stratégie a permis la préservation du MUR comme base du parti et un élément incontournable de stabilité⁷ étant donné son ancienneté et son expérience.

Ainsi, des dirigeants du MUR se sont présentés aux élections de 1997 (M. Ramid, M. Yatim, S. El-Othmani, A. Aftati, M. Abou Zaid, etc.) et de 2002. La circulation des membres entre les deux structures pendant le premier mandat parlementaire (1997-2002) a influencé le discours du PJD qui a mis l'accent sur les principes éthiques, identitaires et moraux (Mohsen-Finan et Zeghal, 2006, p. 103), tout en évitant les références directes à la *charia* (Tozy, 1999b, p. 256). Mais, suite aux attentats du 16 mai 2003, dont certains acteurs politiques n'ont pas hésité à faire porter la responsabilité morale sur le PJD, le parti a décidé d'adopter une stratégie « pragmatique » au détriment des aspirations idéologiques (Hamzawy, 2008, p. 10). Les élections législatives de 2007 illustrent l'aboutissement de ce processus de « rationalisation politique », la campagne du parti se concentrant principalement sur des questions liées à la justice, à l'économie et aux politiques sociales (Belarbi, 2016). Par conséquent, le PJD est devenu la principale force d'opposition. De nouveau, les principaux dirigeants du PJD-MUR ont occupé les sièges du Parlement (A. Benkirane, M. Yatim, M. Ramid, S. El-Othmani, L. Daoudi, A. Baha, etc.).

² Entretien avec M.E., Tunis, novembre 2017. Ministre de la Communication et porte – parole du gouvernement (2012-2016), ministre marocain délégué aux Relations avec le Parlement et la Société civile (depuis 2017)

³ Entretien avec A.B., responsable scientifique du MUR et M.A., vice-président du MUR, président du MUR entre 2010-2018. Agadir, novembre 2019.

⁴ Entretien avec M.Y., Tunis, décembre 2017. Premier vice-président de la Chambre des représentants (2011-2016), ministre de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle (04/2017-10/2019).

⁵ Ibid.

⁶ Entretien avec A.A., le président du conseil régional d'Inezgane-Ait Melloul. Inezgane, octobre 2019.

⁷ Ibid.

La professionnalisation en politique et la nécessité de gagner des élections ont progressivement imposé un changement discursif. Ainsi, si le PJD se consacre aux aspects socio-économiques du champ politique, le MUR lui, allait continuer à se dédier à l'éducation et à la formation religieuse. Ceci implique aussi une démarcation des discours du PJD et du MUR :

« Cette distinction s'opère aussi dans le domaine des activités, au niveau des discours : le discours d'un parti politique est basé sur le programme politique et la mise en pratique des politiques publiques. Il est très différent d'un discours d'un prédicateur (...) »⁸.

Ceci est devenu essentiel après 2011, lors de la formation d'un gouvernement dirigé par le PJD (Desrues et Fernandez Molina, 2013 ; Desrues, 2015, 2017, 2018). Néanmoins, les ministres du PJD ont été formés dans le mouvement qu'il s'agisse des fondateurs (A. Benkirane, A. Baha, S. El-Othmani, M. Ramid), ou des plus jeunes (A. Rebah, M. El-Khalfi, A. Amara) (Belarbi, 2016). En outre, même si théoriquement, depuis 1998, le PJD a séparé les organes de décision du parti et du MUR, ils partageaient encore en 2017 des dirigeants communs (M. El-Khalfi⁹, M. Yatim¹⁰, M. Hamdaoui, M. Hilali¹¹, etc.). Ce multi-positionnement de certains membres politiques dans le bureau exécutif du MUR révèle un combat pour le pouvoir au sein du PJD et trahi la volonté de certains *leaders* (à leur tête A. Benkirane) de garder la main sur le mouvement de prédication (Desrues, 2015, p.12-13).

Le bicéphalisme PJD-MUR au niveau local

Comme on vient de le voir, la spécialisation fortement présente au niveau des discours des instances nationales est ambivalente dans la pratique. Au niveau local, les recherches de terrain dans la région Souss-Massa révèlent qu'il n'y a pas de rupture entre le PJD et le MUR¹². Les déclarations du président du conseil régional d'Inezgane-Ait Melloul sont éclairantes : « On essaye la séparation »¹³. En effet, ce dernier définit le MUR en tant que « l'incubateur » du PJD¹⁴. Les cadres du MUR ont ajouté : « Pour le PJD, le mouvement reste une base ici »¹⁵. D'ailleurs, la plupart des cadres locaux du PJD ont été formés au sein du MUR¹⁶, parmi ces derniers le vice-président du conseil régional du Souss-Massa, le président du conseil régional d'Inezgane-Ait Melloul, la vice-présidente à la culture dans la municipalité d'Agadir, la vice-présidente du conseil préfectoral de la commune d'Inezgane-Ait Melloul etc. Même s'ils ne sont pas censés influencer le processus décisionnel des instances¹⁷, ces dirigeants communs jouent en réalité un double rôle en tant qu'« acteur associatif » et « acteur politique »¹⁸. Ainsi, M.Y., responsable du PJD, déclare :

« Le MUR est un mouvement sociétal, éducationnel, de prédication qui fait partie de la société civile et essaye d'influencer la vie politique comme tous les autres acteurs. (...) Quand je suis dans le mouvement, je me comporte comme un acteur associatif et quand je suis au PJD je me comporte comme un acteur politique. Je ne vois pas de contradiction et chaque rôle est bien déterminé »¹⁹.

La littérature traitant du cas du PJD est arrivée à des résultats contradictoires. Wegner et Pellicer (2009, p.160-61) ont conclu que le PJD s'est autonomisé du mouvement islamiste, le MUR,

⁸ Entretien avec A.C., président du MUR, Tunis, novembre 2017.

⁹ Ministre de la Communication et porte – parole du gouvernement (2012-2016), ministre marocain délégué aux Relations avec le Parlement et la Société civile (depuis 2017) et membre du Bureau exécutif du MUR.

¹⁰ Premier vice-président de la Chambre des représentants (2011-2016), ministre de l'Emploi et de l'insertion professionnelle (avril 2017-octobre 2019) et président de l'Union nationale du travail au Maroc (UNTM) jusqu'en 2015.

¹¹ Vice-président du MUR et Directeur des affaires juridiques au ministère de l'Habitat et de la Politique de la ville.

¹² Entretien avec A.B., responsable scientifique du MUR et M.A., vice-président du MUR, président du MUR entre 2010-2018. Agadir, novembre 2019.

¹³ Entretien avec A.A., le président du conseil régional d'Inezgane-Ait Melloul. Inezgane, octobre 2019.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Entretien avec A.B. et M.A., responsables du MUR.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Entretien avec A.C.

¹⁸ Entretien avec M.Y.

¹⁹ Ibid.

et que la proportion de membres du MUR dans les rangs du PJD s'est affaiblie. Néanmoins, Clark et Dalmaso (2015, p. 196) ont observé qu'au niveau local, le MUR est impliqué dans les questions politiques et soutient, par le biais d'une mobilisation sociale, les politiques et les projets du parti. Notre recherche de terrain dans la région Souss-Massa confirme qu'en dépit d'une certaine autonomie dans la gestion du PJD par rapport au MUR et inversement, les membres du MUR entrant en politique apportent au PJD un lien avec des groupes sociaux et les ressources humaines du MUR.

D'abord, les témoignages ont mis en exergue l'existence d'un « partenariat » entre le MUR et le PJD dans « le domaine islamique »²⁰. Le MUR et le PJD partagent le « référentiel islamique »²¹, mais leurs « missions » sont différentes, car le premier est chargé de l'éducation et de la formation des membres, ainsi que de la prédication²². Dès lors, le processus de « spécialisation » n'implique pas de « rupture »²³ ou de « séparation »²⁴ entre le PJD et le MUR. Selon M.E., membre du MUR et ministre du PJD, le parti ne fait pas de distinction entre l'islam et la politique, mais entre « le champ religieux et le champ politique »²⁵.

Ensuite, le PJD recrute des membres parmi les militants du MUR²⁶. D'ailleurs, il existe une « convention de partenariat » signé entre le PJD et le MUR selon laquelle les cadres du MUR peuvent militer au PJD, mais ne peuvent pas occuper de responsabilités²⁷. Ainsi, s'ils peuvent se présenter sur les listes électorales du PJD, une fois élus, ils doivent démissionner du MUR²⁸ : « Beaucoup de personnes sont dans les deux [N.D.L.R le MUR et le PJD], mais les responsables du PJD ne sont pas des responsables du MUR »²⁹.

Ce règlement s'est imposé après les élections législatives de 2007 (dans la perspective des municipales de 2009), car avant cette date le PJD et le MUR partageaient leurs cadres³⁰ : « c'était difficile de faire une séparation au départ, car le socle du parti est le mouvement »³¹. De fait, les militants du MUR ont aidé à « construire » le PJD à Agadir. Ce dernier a été fondé dans la région en 1997 et plusieurs militants du MUR ont adhéré : « Le PJD était un squelette et les cadres du MUR lui ont donné la vie »³². En guise d'exemple, à la fin des années 1990, tout en étant membres du MUR, l'ancien et l'actuel président de celui-ci en région Souss Massa ont occupé respectivement la fonction de vice-président du PJD (dans une ville de la région³³) et de membre du bureau politique du PJD³⁴.

Enfin, les membres du MUR et du PJD³⁵ tiennent régulièrement des réunions et organisent des activités en commun³⁶ : « Tous les membres du MUR votent facilement pour le PJD et lors des élections sortent avec le PJD pour faire campagne »³⁷. Selon les déclarations d'un responsable du PJD à Inezgane-Ait Melloul, en 2015, quand le PJD a gagné les élections municipales dans la région

²⁰ Entretien avec A.A., le président du conseil régional d'Inezgane-Ait Melloul. Entretien avec A.B. et M.A., responsables du MUR.

²¹ Ibid.

²² Entretien avec A.B. et M.A.

²³ Entretien avec M.E., en novembre 2017.

²⁴ Entretien avec A.C.

²⁵ Entretien avec M.E.

²⁶ Entretien avec A.A.

²⁷ Ibid. Entretien avec A.B. et M.A.

²⁸ Ibid.

²⁹ Entretien avec H.H., président de la section de médecins et vice-président du Conseil provincial d'Inezgane-Ait Melloul, à Agadir, en novembre 2019.

³⁰ Entretien avec A.B. et M.A.

³¹ Entretien avec M.B.

³² Entretien avec A.N., président du MUR à Agadir. Agadir, novembre 2019.

³³ Entretien avec M.A., vice-président du MUR à Agadir. Novembre 2019.

³⁴ Entretien avec A.N., président du MUR à Agadir. Novembre 2019.

³⁵ Entretien avec A.B. et M.A.

³⁶ Entretien avec M.B., secrétaire provincial du PJD à Agadir Ida-Outanane et 1^{er} vice-président de la commune d'Agadir et L.Z., membre du secrétariat provincial du PJD. Agadir, novembre 2019.

³⁷ Entretien avec H.H.

de Souss Massa, « le MUR a fait campagne pour le PJD, a appelé les gens à voter, il a tout fait pour que le parti gagne »³⁸. Dès lors, le partage de membres et des cadres entre le PJD et le MUR et le rôle politique et social de ce dernier dans la réussite électorale du PJD pourraient disqualifier la thèse de la « spécialisation » en tant que preuve de « post-islamisme » (Bayat, 2012 ; Roy, 2002, p. 35 ; 1999).

L'engagement associatif

De plus, la « spécialisation » du PJD a rendu possible la création d'un réseau associatif qui lui est propre et qui s'ajoute à celui du MUR. Contrairement au constat du Wegner et Pellicer (2009, p. 162), nos observations sur le terrain n'ont pas trouvé de traces d'une compétition opposant ces deux ensembles d'associations. Le secrétaire régional de l'association des jeunes du PJD à Agadir, la Jeunesse de la justice et développement (JJD) a été membre pendant ses études de l'Organisation du renouveau étudiantin (OREMA) du MUR³⁹. L'OREMA est active dans les universités marocaines et ses adhérents participent à des réunions hebdomadaires dédiées à l'étude « du Coran, du *hadith* et de la *charia* »⁴⁰. Le fait qu'il n'y ait pas de relation organique (« relation organisationnelle » selon ses termes), entre le MUR - OREMA et le JJD, n'empêche pas que les uns et les autres répondent aux appels à participer aux activités que chacun d'entre eux impulse, notamment lorsqu'il s'agit de manifester ensemble (pour une cause commune comme le Sahara, la Palestine ou bien en soutien aux Frères musulmans en Égypte, en 2013) : « Nous partageons le même projet, mais chacun travaille dans d'autres domaines »⁴¹.

Quant à l'Union nationale du travail au Maroc (UNTM), elle est présidée dans la région Souss-Massa par un membre du MUR. Ce dernier a déclaré qu'un accord entre l'UNTM et le MUR stipule que les fonctionnaires qui militent au MUR se doivent de rejoindre l'UNTM. Ce dernier « collabore » avec le PJD lors des élections locales, partagent des locaux et organisent des activités ensemble⁴². Ces organisations suivent le parcours des militants du milieu étudiantin à celui professionnel. Un exemple de collaboration de ces organisations est le cas du vice-secrétaire local du PJD à Inezgane-Ait Melloul. Il a été membre de l'OREMA à l'université (2004-2007). En 2009, une fois entré dans l'enseignement, il a rejoint d'un côté le syndicat des enseignants appartenant à l'UNTM et d'un autre côté, le JJD. Depuis 2018, il est responsable de la formation de membres du JJD⁴³. Enfin, jusqu'en 2015, le président de l'UNTM national occupait deux autres fonctions : il était cadre du PJD (vice-président de la Chambre des représentants entre 2011 - 2016) et membre du bureau exécutif du MUR.

En outre, certains membres du parti ont fondé des « structures parallèles »⁴⁴ au PJD, notamment des associations d'enseignants, de médecins, de pharmaciens, de professionnels. Ces « structures sectorielles »⁴⁵ sont attachées au PJD au niveau national et régional. Elles servent comme source d'information pour le parti, aident à la préparation des programmes électoraux et dictent leurs recommandations concernant les projets de loi⁴⁶. Elles ont aussi un accord avec le PJD et le MUR en vue de soutenir les mouvements de grève⁴⁷. Elles réunissent des adhérents et des non adhérents au PJD dans l'objectif d'encourager l'adhésion au PJD parmi ces professions

³⁸ Entretien avec A.A.

³⁹ Entretien M.EF., le secrétaire régional de l'association la Jeunesse de la justice et développement à Agadir, en novembre 2019.

⁴⁰ Entretien avec O.M., la présidente de l'OREMA à Agadir, novembre 2019.

⁴¹ Entretien M.EF., JJD.

⁴² Entretien avec M.AN., président du syndicat des enseignants de l'UNTM. Agadir, novembre 2019.

⁴³ Entretien avec A.AM., vice-secrétaire local du PJD à Inezgane-Ait Melloul. Novembre 2019.

⁴⁴ Terme est utilisé lors des entretiens par les membres du PJD.

⁴⁵ Terme est utilisé lors des entretiens par les membres du PJD.

⁴⁶ Entretien avec H.H. Entretien avec A.AK., le président de la section de pharmaciens, à Agadir, en novembre 2019.

Entretien avec S.B., secrétaire régional des professionnels, à Agadir, novembre 2019.

⁴⁷ Entretien avec H.H.

respectives. C'est la raison pour laquelle les présidents des associations se doivent d'être membres du parti⁴⁸.

De plus, dans la région de Souss – Massa les présidents de ces associations sont aussi membres du MUR, comme par exemple le président de la section de médecins et celui de pharmaciens. En outre, le dirigeant du syndicat des médecins est membre du MUR, mais aussi vice-secrétaire du conseil provincial d'Inezgane-Ait Melloul⁴⁹. Ce syndicat travaille en collaboration avec des associations locales proches du MUR et offrent des services dans le milieu rural : campagnes de dépistage, circoncisions gratuites etc.⁵⁰.

De son côté, le MUR coordonne un réseau d'associations dont les dirigeants sont des responsables du MUR. Ces associations ont des activités distinctes (alphabétisation, médiation dans les couples, apprentissage de métiers, etc.⁵¹), mais se comportent comme des « associations sociales totales » combinant activités caritatives, formation religieuse et projet politique (Camau, 2002, p. 227 ; Desrues, 2015, p. 16-17). Par exemple, un réseau de quarante associations (dédiées aux femmes, aux enfants, au développement) a été fondé en 2012 dans la région Souss Massa sous la direction d'un membre du MUR⁵². Dans la région, plusieurs associations ont été créées sous la direction des responsables du PJD qui ont commencé leur carrière dans le MUR⁵³. Au niveau national, un réseau d'associations proche du MUR, F.Z., organise des activités pour la femme et la famille tout en essayant de valoriser la « culture islamique »⁵⁴.

D'autres femmes membres ou sympathisantes du MUR gèrent aussi des associations. L'association B***, par exemple, fondée en 2011 à Agadir, est définie comme une association à « référentiel islamique »⁵⁵. Elle s'adresse aux femmes victimes de violences ou ayant des problèmes conjugaux et propose des médiations pour les couples. En novembre 2019, l'association a reçu de la part de la commune d'Agadir (gérée par le PJD) un nouveau centre pouvant héberger une vingtaine de femmes et leurs enfants. Un autre exemple est l'association M***, fondée en 2014 dans la commune de Dcheira, à 10km d'Agadir. Celle-ci est un centre de réhabilitation de femmes en situation difficile, dont la présidente est une élue du PJD au conseil régional Souss Massa⁵⁶. Les quatre membres du bureau de direction⁵⁷ ont déclaré qu'elles ne sont pas membres du MUR ou du PJD, mais des sympathisantes⁵⁸. Néanmoins, les discours sont contradictoires, car une d'entre elles était en 2009 vice-présidente des affaires sociales de la commune, représentante du PJD⁵⁹.

Ce travail associatif est un atout lors des élections. D'un côté, le MUR soutient les candidats issus de ses rangs⁶⁰. D'un autre côté, le MUR et le réseau associatif représentent une base pour des mobilisations sociales. D'ailleurs, le parti et le mouvement ont uni leurs forces contre le Plan de l'intégration de la femme au développement, en 1999, puis contre la réforme du Code de la famille (*Mudawana*) en 2004 (Buskens, 2003, p. 95-6 ; Clark et Young, 2008, p. 339 ; MUR, 2000, p. 69).

Les courants internes d'Ennahdha avant 2011

En Tunisie, le Groupe islamique (*jamaa islamiyya*) trouve son origine à la fin des années 1960 ; il est fondé par un groupe restreint d'individus axés principalement sur la moralisation de la vie publique. Il change de nom plusieurs fois en vue d'obtenir la légalisation de son activité. Ainsi,

⁴⁸ Entretien avec les présidents de ces associations dans la région Souss Massa, en novembre 2019.

⁴⁹ Entretien avec H.H.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Entretien avec A.B. et M.A.

⁵² Entretien avec H.A., président du réseau associatif R.A.A., en novembre 2019, à Agadir.

⁵³ Entretien avec N.E., une responsable du PJD à Agadir, en novembre 2019.

⁵⁴ Entretien personnel avec A.B.A., la vice-présidente du MUR marocain. Rabat, le 30 novembre 2017.

⁵⁵ Entretien avec A.S., une responsable de l'association. Agadir, en novembre 2019.

⁵⁶ Le Conseil régional Souss Massa <https://www.soussmassa.ma/fr/les-elus-regionaux>

⁵⁷ Nous avons rencontré quatre femmes parmi les neuf militantes du bureau de direction du M***.

⁵⁸ Entretien avec quatre femmes du bureau de direction de l'association M***. Dcheira, novembre 2019.

⁵⁹ Entretien avec M.B. et L.Z., responsables du PJD à Agadir, novembre 2019.

⁶⁰ Entretien avec A.B. et M.A.

en 1981, il devient le Mouvement de la tendance islamique (MTI) (*barakat al-ittijah al-islami*). En 1989, ce dernier renonce aux connotations islamistes dans l'objectif d'intégrer la scène politique légale et adopte son nom actuel : le Mouvement Ennahdha (*barakat Ennahdha*).

Selon A.H., l'actuel président du *majlis choura*, et A.E., un des membres fondateurs qui a quitté le mouvement à la fin des années 1970, le mouvement religieux⁶¹ réunissait à l'époque des courants de pensée divers : *salafistes*⁶², fondamentalistes, intégristes⁶³. La coexistence de plusieurs visions concernant le projet commun anticipe la présence actuelle de courants internes distincts. L'analyse mettra en relief une fragmentation interne du mouvement dont les causes ne renvoient pas seulement à l'aspect religieux.

Vers la fin des années 1970, cette « prise de parole plurielle » (Ait-Aoudia, 2006, p. 135) a connu une structuration politique sous la direction de R. Ghannouchi, l'organisateur et le stratège du mouvement⁶⁴. Par la suite, la « requalification politique et partisane » (Ait-Aoudia, 2006, p. 138) a suscité une première division avec le départ des « progressistes » (Burgat, 1988, p. 266). Ces derniers, partisans de la pensée mu'tazilite (Wolf, 2017, p.46), étaient critiques envers la « structure dure et enfermée »⁶⁵ prise par le mouvement sous la direction de R. Ghannouchi qui s'était engagé à l'époque sur la trajectoire idéologique et structurelle des Frères musulmans⁶⁶.

Les tractations avec le régime dans les années 1980 ont révélé l'existence de plusieurs courants internes (légalistes et antisystème) qui se désignent autour de plusieurs *leaders* (Gobe et Chouikha, 2015, p. 41). En outre, dans sa trajectoire, les tentatives de légalisation ont parfois renforcé le courant radical soucieux de la préservation du mouvement (Allani, 2009 ; Camau et Geisser, 2003, p. 292 ; Wolf, 2017, p. 65). Par ailleurs, l'oscillation entre le respect du cadre légal et le recours à la violence (Burgat, 1988, p. 303-305) a culminé avec la répression du mouvement et l'exil des dirigeants, R. Ghannouchi en Angleterre et S. Karkar en France. Ainsi, une division s'opère entre les « exilés » et les « prisonniers » Pendant cette période, à Londres, R. Ghannouchi a continué à tisser son réseau et a promu un discours de « normalisation » avec le pouvoir. Dans ce contexte, en 2002, il a appelé à une transition sur le modèle marocain (Camau et Geisser, 2003, p. 313) suivant ainsi la stratégie d'intégration contrôlée connue par le PJD.

Les spécificités de la « spécialisation » chez Ennahdha

Une hétérogénéité interne qui persiste

Légalisé en mars 2011, Ennahdha a participé aux premières élections démocratiques, le 23 octobre 2011. La réconciliation des courants internes du mouvement, ainsi qu'entre les anciens exilés et les prisonniers, a pris place pendant l'exercice du pouvoir. De fait, les revendications de parlementaires nahdhaouis à l'ANC ont mis en exergue une contradiction entre le programme politique du parti et l'agenda porté par certains députés (Krichen, 2016, p. 186). Ceci s'est déroulé dans un contexte interne et international troublé qui a amené Ennahdha⁶⁷ à opérer sa « spécialisation », en mai 2016.

Même si la question de la « spécialisation » était débattue dans le mouvement depuis les années 2000, elle n'est devenue « primordiale » qu'après 2011⁶⁸. Le « problème » majeur qui s'est

⁶¹ C*** *leader* historique d'Ennahdha, entretien personnel à Tunis, en janvier 2017.

⁶² A.E., membre fondateur. Entretien personnel à Tunis, en janvier 2017.

⁶³ A.H., entretien à Tunis, en janvier 2017.

⁶⁴ S.J., membre du mouvement dans les années 1970, entretien personnel en janvier 2017 à Tunis.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ A.E. et S.J., membres du mouvement dans les années 1970.

⁶⁷ L'assaut contre l'ambassade américaine (septembre 2012), les assassinats politiques (en février et juillet 2013), la fin de la coalition Troika (2011-2014) et son remplacement par un gouvernement technocrate (janvier 2014), le coup d'État contre les Frères musulmans en Égypte (juillet 2013), l'adoption de la nouvelle Constitution tunisienne (en janvier 2014) sans répondre aux exigences idéologiques d'Ennahdha, la défaite électorale du parti au profit de Nidaa Tunes (en octobre 2014) et la négociation d'un nouveau gouvernement de coalition.

⁶⁸ F.A., entretien à Tunis, en janvier 2017, président du *majlis choura* lors du 10^e congrès.

posé était la séparation (*fasl*) entre la prédication et la politique⁶⁹. Dès lors, des réunions hebdomadaires ont eu lieu dans toutes les délégations et les gouvernorats qui ont abouti après une année et demie « à un texte sur lequel tous les membres du mouvement furent d'accord »⁷⁰. L'intensité des discussions reflète la complexité du débat sur ce sujet. En effet, les réserves envers la « spécialisation » concernaient notamment l'aspect identitaire du parti. M.S.G., directeur général du conseil de la *choura* en 2016, a déclaré :

« Une partie des fondateurs du mouvement doutaient un peu. Ils avaient peur de la déviation du parti vers une orientation laïque qui n'a pas de vraie relation avec le mouvement. Ce sont les leaders du parti formés dans les années 1970, au début du mouvement. (...) Ils voulaient qu'on se rappelle notre identité, notre histoire, le passé. Une partie d'eux font partie de la prédication et c'est difficile de s'en débarrasser »⁷¹.

D'ailleurs, selon A.J., cadre d'Ennahdha, la « spécialisation » était pour certains militants « une obligation de la loi », tandis que pour d'autres, elle allait amener le mouvement à « perdre son âme »⁷². D'après lui, cette décision, qui s'inspirait de la trajectoire de la Démocratie chrétienne occidentale, est le résultat d'une « résignation aux pressions » externes au mouvement⁷³, notamment de Nida Tounes et du contexte international. Elle a divisé les militants politiques de ceux souhaitant la préservation du mouvement :

« Certains voient la séparation organisationnelle comme la perte de notre âme. Nous devenons un autre Ennahdha. C'est une réforme qui n'est pas bien reçue au sein du mouvement, surtout parce que nous voyons que certains islamistes sont presque laïcisans⁷⁴. (...) Au sein de la structure d'Ennahdha, rien n'a changé, c'est un chantier en cours d'élaboration »⁷⁵.

De fait, la « spécialisation » n'a pas été adoptée par la totalité du mouvement. À titre d'exemple, plusieurs courants se dessinent au sein de « la majorité des responsables »⁷⁶. D'abord, beaucoup s'intéressent à l'identité du parti et « veulent valoriser le volet culturel arabo-musulman, travailler là-dessus et le défendre »⁷⁷. Parmi eux, les concessions politiques d'Ennahdha envers d'autres partis engendrent une réaction forte cataloguée comme « une position plutôt radicale, plus révolutionnaire »⁷⁸. Ensuite, les *leaders* politiques qui ont dirigé le mouvement depuis des décennies et qui ont subi l'emprisonnement ou l'exil demandent que la direction fasse moins de compromis politiques. Ils revendiquent ainsi « une position forte »⁷⁹ dans la relation avec les acteurs politiques. Enfin, les *leaders* du parti « qui ont vécu beaucoup de conflits » et « qui ont fait de la politique à l'étranger »⁸⁰ sont plus ouverts aux alliances et aux concessions. Cette cartographie interne du mouvement souligne des trajectoires plurielles de l'intégration au jeu politique, car les attentes de l'expérience politique varient en fonction du parcours des militants.

Le centralisme décisionnel

Lors du dixième congrès du parti (mai 2016) le « manque de démocratie dans la gestion du parti »⁸¹ a mis à l'ordre du jour la nécessité d'une décentralisation des pouvoirs. En effet, Ennahdha est dominé par un « centre de pouvoir » (Harmel et Janda, 1994, p. 278) formé par son dirigeant,

⁶⁹ M.S.G., directeur général du conseil de la *choura* en 2016. Entretien à Tunis, janvier 2017.

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ Ibid.

⁷² A.J., cadre d'Ennahdha, entretien à Tunis. Janvier 2017.

⁷³ Ibid.

⁷⁴ Terme utilisé par A.J. lors de notre entretien en français.

⁷⁵ A.J., cadre d'Ennahdha. Entretien à Tunis, janvier 2017.

⁷⁶ A.L., *leader* d'Ennahdha. Entretien à Tunis, en janvier 2017.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Ibid.

⁷⁹ Ibid.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Ibid.

Rached Ghannouchi, et par le Bureau exécutif qu'il choisit lui-même. M.S.G., directeur général du conseil de la *choura* en 2016 explique :

« Il y a deux opinions dans le mouvement : voter ou choisir le Bureau exécutif. (...) Ceux qui demandent qu'il soit élu sont contre le *leader*, ont leurs propres intérêts et leurs opinions personnelles »⁸².

Des noms connus comme A. Mekki⁸³, M. Ben Salem⁸⁴, A. Jelassi ont demandé à ce que le Bureau exécutif soit élu. Soulignant son opposition à la direction du parti, un d'entre eux avait expliqué qu'« Ennahdha est un projet collectif, pas personnel. Je crains le culte de la personnalité »⁸⁵. De plus, selon lui, ce type d'organisation risquerait de provoquer « l'effondrement »⁸⁶ du mouvement à la suite d'un changement de *leadership*. Néanmoins, parmi les partisans de R. Ghannouchi, d'autres cadres comme Ali Larayedh, M. Salah Gsouma, A. Lourimi, considèrent que, contrairement au vote, la nomination du Bureau exécutif permet la sélection d'une équipe « homogène », « solidaire » et « efficace »⁸⁷.

Dès lors, héritier de la structure centralisée du mouvement qui l'a précédé, Ennahdha reconduit depuis 40 ans un « régime présidentiel ». Pour un cadre d'Ennahdha, ce choix s'avère un moyen de s'assurer que « les gens suivent les ordres sans les remettre en question »⁸⁸. Mais, de l'avis d'A.L., responsable d'Ennahdha, la vision de R. Ghannouchi prend en compte le processus nécessaire pour la transformation du mouvement en parti politique :

« Rached Ghannouchi a expliqué lors du congrès que le mouvement devrait continuer à être dirigé par un président, un grand *leader* qui peut agir vite. Il voulait dire que notre mouvement ne peut pas être transformé du jour au lendemain. (...) Ceux qui demandent un Bureau exécutif élu veulent fermer la porte devant une hégémonie politique, financière ou organique, à une dictature interne et à une instabilité »⁸⁹.

Toutefois, en tant que dirigeant, R. Ghannouchi assure une unité au sein du mouvement. Ainsi, dans l'esprit des militants, il est le *leader* « spirituel, le chef politique et le fondateur », ainsi que le « symbole du mouvement »⁹⁰. Les différentes casquettes que le dirigeant d'Ennahdha porte depuis la fondation du mouvement lui assurent une position centrale dans le parti et une reconnaissance internationale contrairement à son homologue marocain, A. Benkirane⁹¹. Ce dernier a déclaré lors de notre entretien : « R. Ghannouchi c'est le chef, l'idéologue, et c'est lui qui influençait le plus la présidence du gouvernement. Je pense qu'on est différent et que lui est plus fort »⁹².

A.L. met en avant la capacité inégalée de R. Ghannouchi pour résoudre les conflits internes qui mettent en danger l'unité du parti : « un parti qui vit une forte pression a besoin d'une certaine stabilité dans la direction pour qu'il ne fasse pas de grandes fautes. »⁹³. Néanmoins, la domination du Bureau exécutif dans la prise des décisions suscite l'insatisfaction des militants et les démissions depuis 2014⁹⁴. En guise d'exemple, les changements des têtes de liste lors des élections législatives de 2019 se sont soldés par plusieurs démissions, dont celle du conseiller de R. Ghannouchi, L.

⁸² M.S.G., entretien.

⁸³ Ministre de santé entre 12/2011 et 01/2014.

⁸⁴ Ministre de l'Agriculture entre 12/2011 et 01/2014.

⁸⁵ A.J., entretien, janvier 2017.

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ A.L., entretien, janvier 2017.

⁸⁸ M.B.S., cadre d'Ennahdha. Entretien à Tunis, janvier 2017.

⁸⁹ A.L., entretien.

⁹⁰ M.S.G., entretien.

⁹¹ A. Benkirane, le secrétaire général du PJD marocain entre 07/2008 - 12/2017 et le chef du gouvernement entre 11/2011 - 04/2017. Entretien à Rabat, novembre 2017.

⁹² Ibid.

⁹³ A.L., entretien.

⁹⁴ Entretien avec K.B., membre de la liste électorale de France 1 aux élections législatives de 2014. Paris, octobre 2019.

Zeitoun. Ces mécontentements internes qui durent pourraient-ils initier un processus de démocratisation du parti et une décentralisation de l'organisation des pouvoirs internes ?

Une « mutation » en cours : quelles conséquences ?

Le processus de « spécialisation » suivant le modèle bicéphale similaire au PJD-MUR n'apparaissait pas comme une solution pour Ennahdha : « Selon l'opinion publique, on doit opter soit pour un parti politique, soit pour un mouvement qui nous englobe tous »⁹⁵. Ainsi, la création d'un pôle religieux aurait donné une légitimité aux *leaders* prêcheurs qui auraient pu entrer en compétition ou s'opposer à la ligne directrice imposée par le Bureau exécutif. De l'avis du président du MUR, A.C., la raison pour laquelle les mouvements islamistes ne suivent pas le modèle marocain est le refus de perdre le contrôle sur l'une des deux branches, la politique ou la religieuse. En effet, en tant que Premier ministre, A. Benkirane a essayé d'attirer la sympathie du MUR en soutenant à sa direction la candidature d'un de ses proches⁹⁶ contre des figures historiques comme M. Hamdaoui ou A. Al-Raisouni.

La création de deux instances séparées (parti et mouvement) impose une certaine indépendance décisionnelle des deux. En effet, F.A., le président du *majlis choura* lors du 10^e congrès (mai 2016), avait mentionné qu'Ennahdha a pris en compte la possibilité de séparer le parti et le mouvement, afin de créer deux entités distinctes, mais dirigées par une « entité de coordination entre le parti et le mouvement »⁹⁷. Ainsi, il est possible qu'Ennahdha n'ait pas opté pour la création d'un mouvement de prédication selon l'exemple du MUR en raison des risques multiples que celui-ci comporte. D'un côté, il se peut qu'Ennahdha ait voulu éviter la fondation d'une entité qui puisse devenir plus forte que le parti. D'un autre côté, cela pourrait indiquer aussi qu'Ennahdha cherche à conserver une « double appartenance » (McCarthy, 2018, p. 377) en tant que parti politique et mouvement religieux, afin de maintenir l'unité des militants et son influence auprès de masses. A titre d'exemple, un cadre d'Ennahdha, A.L. a déclaré :

« Au niveau de la structure, il n'y a pas cette scission, cette division de travail. Mais nous sommes dans une phase transitoire. Nous ne pouvons pas passer à ce stade-là sans étudier quels seront les mécanismes, les aboutissements et les résultats. Le grand choix est de se transformer en parti politique. Ceux qui veulent faire la *da'wa* ont toute la liberté, mais pas au sein du parti. Il y a devant eux la société civile dans le respect des lois civiles. (...) Je pense que ce n'est pas la majorité qui va faire la *da'wa*. Ce sont quelques centaines, une minorité »⁹⁸.

La « spécialisation » d'Ennahdha en tant que parti civil n'a pas clarifié l'avenir des militants prédicateurs. Ces derniers ne représentent plus Ennahdha dans le domaine politique, comme cela était le cas après 2011 quand H. Ellouz ou S. Chourou sont devenus députés à l'ANC. Néanmoins, ceux qui n'occupent pas des postes de responsabilité peuvent s'engager dans le milieu associatif tout en gardant leur adhésion au parti. Mais, comme nous l'avons montré dans le cas du MUR au Maroc, les activités associatives des militants d'Ennahdha bénéficient aussi au parti. D'ailleurs, comme au Maroc, un réseau d'associations a été fondé après 2011 par des militants d'Ennahdha agissant dans des domaines multiples, comme la charité ou le développement (Merone *et. al.*, 2018, p. 184 ; Gana *et. al.*, 2018, Gana et Sigillò, 2019).

À Médenine, petite ville du sud-est du pays, nous avons constaté une circulation des membres entre le milieu associatif et Ennahdha. À titre d'exemple, dans le bureau directeur d'une association de charité, A.B.D.M., fondée en 2011, travaillait une élue du conseil municipal de

⁹⁵ A.L., entretien.

⁹⁶ En 2014, avant de succéder à M. Hamdaoui en tant que président du MUR, A. Cheikhi était le chef du bureau des assurances du ministère de l'Économie et des Finances, puis est devenu le conseiller de Benkirane. Voir Wadii Charad, 2014, « Abderrahim Chikhi, un ingénieur se hisse à la tête du MUR, » *Telquel*, 11/08/2014, https://telquel.ma/2014/08/11/abderrahim-chikhi-ingenieur-a-la-tete-du-mur_1412833

⁹⁷ F.A., traduction personnelle de l'arabe. Entretien à Tunis, janvier 2017.

⁹⁸ A.L., entretien 2017.

Médenine et membre d'Ennahdha⁹⁹. De plus, le secrétaire général du bureau local d'Ennahdha à Médenine Nord est le membre fondateur d'une association, C.D.E., créée en 2011 dans un village à 30 km de Médenine¹⁰⁰. Celle-ci organise une garderie pour les enfants du village, un service de transport pour les élèves, des activités sportives, des ateliers de formation pour les femmes (couture, coopération au sein de la famille etc.) et prend en charge les soins de certaines personnes malades¹⁰¹.

De plus, un des membres du *majlis chouira* est le membre fondateur et ancien président de l'association *Da'wa wal islah* (Prédication et réforme) à Ben Arous¹⁰². Cette dernière a été fondée quand il était encore membre du Parlement¹⁰³, situation qui risque de compromettre la ligne politique du parti (Merone *et. al.*, 2018, p. 188). Par ailleurs, même si la « spécialisation » était censée les éloigner des instances décisionnelles¹⁰⁴, Chourou ou Ellouz faisaient toujours partie du *majlis chouira* du parti en janvier 2017. Néanmoins, par la suite, le premier a quitté le parti.

D'autres associations ont des profils distincts comparées à celles mentionnées auparavant. L'association J.F. créée en 2013 est intervenue dans les quartiers défavorisés du Grand Tunis, comme Hay Ettadhamen où elle a organisé des *focus groups*, des entretiens et des sondages concernant des sujets divers : la Constitution, la participation électorale des jeunes et l'engagement dans le secteur civil¹⁰⁵. Ceci constitue une base de données et garantit un contact direct avec des jeunes qui peuvent se politiser par le biais de l'association.

En outre, J.F. a aidé à la promotion/lancement de « beaucoup d'associations et d'activistes » en vue d'une « participation citoyenne au niveau local »¹⁰⁶, notamment en appui aux conseils municipaux. Au niveau régional, J.F. fait du plaidoyer auprès des municipalités pour qu'elles collaborent avec des acteurs associatifs¹⁰⁷. En même temps, les bureaux locaux proposent des formations pour les élus dans le domaine de la gouvernance et du suivi des travaux, etc.¹⁰⁸ De fait, dans le gouvernorat de Médenine, le parti Ennahdha préside la majorité des conseils municipaux, donc ce type de formations bénéficient à ses élus.

Dans le gouvernement de Médenine, d'autres associations ont un mode de fonctionnement similaire à J.F. Par exemple, l'association P.C.D.D.D.H., fondée en 2013, par un militant d'Ennahdha¹⁰⁹, réalise des sondages et recueille des données auprès des habitants de cinq quartiers principaux de Médenine au sujet des problèmes locaux et de leur investissement local. Il va de soi que cette base de données peut être utilisée pour faire campagne pour le parti lors des élections.

Ces associations regroupent des jeunes dont certains ont des liens avec le parti. Ainsi, parmi ceux qui militent au sein du syndicat des étudiants, l'Union générale tunisienne des étudiants (UGTE), qui est proche d'Ennahdha, certains sont impliqués dans des activités organisées dans le cadre de l'association J.F. De plus, le coordinateur local du J.F. à Ben Guerdane, qui est aussi membre de la jeunesse d'Ennahdha, préside plusieurs associations, dont N*** qui collabore habituellement avec la municipalité (dirigée par un cadre d'Ennahdha)¹¹⁰.

Ainsi, la « spécialisation » - qui était supposée entériner la sortie d'Ennahdha de l'islam politique et sa séparation avec les activités associatives et de prêche - n'est toujours pas réalisée. Un cadre du parti déclarait en janvier 2020 : « Le plan de réforme reste dans les tiroirs »¹¹¹. En outre,

⁹⁹ Entretien avec trois membres du bureau directif de l'association A.B.D.M., à Médenine, janvier 2020.

¹⁰⁰ Entretien avec M.BO., secrétaire général du bureau local Médenine Nord, Médenine, janvier 2020.

¹⁰¹ Entretien avec A.BO., le président de l'association C.D.E., Beni Khedache, janvier 2020.

¹⁰² E***, entretien personnel en janvier 2017 à Ben Arous.

¹⁰³ A.C., responsable du MUR, entretien.

¹⁰⁴ F.A., président du *majlis chouira* lors du 10^e congrès, entretien.

¹⁰⁵ Entretien avec T.C., la présidente de J.F., Tunis, janvier 2020.

¹⁰⁶ Ibid.

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ Ibid.

¹⁰⁹ Entretien avec le président A.W.M. de l'association P.C.D.D.D.H. et la cheffe du projet F.C.R, I.B., à Médenine, janvier 2020.

¹¹⁰ Entretien avec A.J.A., coordinateur régional de J.F. à Ben Guerdane. Ben Guerdane, janvier 2020.

¹¹¹ Entretien avec A.J., cadre d'Ennahdha. Tunis, janvier 2020.

au niveau local, ce projet a eu peu d'impact. Un *leader* d'Ennahdha à Médenine témoignait qu'il y a une différence entre la « théorie et la pratique » et que la réalité du terrain ne permet pas la mise en place et l'aboutissement de toutes les idées du parti¹¹². Par conséquent, quatre ans après le dernier congrès (mai 2016) le multi-positionnement des membres et le rassemblement des militants politiques et prêcheurs (surtout au sein du *majlis chouira*) mettent en question le projet de « spécialisation » d'Ennahdha.

Conclusion

L'étude croisée du processus de « spécialisation » du PJD et d'Ennahdha montre que si d'une certaine façon la « spécialisation » permet aux partis de se distancier formellement du mouvement religieux d'origine, ce processus n'est pas linéaire. En guise d'exemple, vingt ans après sa « spécialisation », l'exemple du PJD-MUR indique qu'en dépit d'une séparation des structures décisionnelles entre le parti et le mouvement, les frontières entre les deux organisations restent poreuses, permettant la circulation des cadres, des militants et un soutien réciproque. De fait, la « spécialisation » n'a pas amené à une séparation entre le PJD et le MUR. Au contraire, ce dernier continue à jouer un rôle important en tant que base stable de militants, structure de formation des adhérents, ainsi qu'organe d'enracinement au niveau social. Dès lors, le MUR apporte un soutien électoral majeur au PJD et grâce à ses ressources humaines et ses actions il constitue un instrument important d'encadrement social et de mobilisation politique.

N'ayant pas opté pour une structure bicéphale à l'exemple du PJD marocain, le processus de « spécialisation » d'Ennahdha en politique n'a toujours pas permis de clarifier l'avenir des membres prédicateurs et de l'engagement associatif des militants du parti. Ceci est susceptible de mettre en question son processus de « spécialisation » défini comme une distinction entre les activités partisans et les activités associatives et de prédication. Les témoignages ont mis en relief des désaccords divisant ceux qui considèrent Ennahdha comme un mouvement social et prosélyte et ceux qui le voient comme parti politique. De plus, le multi-positionnement des membres a mis en évidence des dynamiques qui maintiennent l'imbrication entre le domaine politique et celui religieux. Ceci souligne que la « normalisation » (Roy, 2002, p. 38) politique d'Ennahdha et du PJD et leur intégration au jeu politique institué n'ont pas conduit à une séparation effective entre les deux domaines d'action et n'ont pas éliminé la porosité des frontières entre religieux et politique.

Bibliographie

ALLANI Alaya, 2009, « The Islamists in Tunisia between confrontation and participation: 1980-2008 », *The Journal of North African Studies*, vol. 14, n° 2, juin, p. 257– 272.

DOI: <https://doi.org/10.1080/13629380902727510>

AÏT-AOUDIA Myriam, 2006, « La naissance du Front islamique du salut : une politisation conflictuelle (1988-1989) », *Critique internationale*, n°30, janvier-mars, p. 129-144.

DOI : <https://doi.org/10.3917/cii.030.0129>

BAYAT Asef. 1996, “The coming of a post-Islamist Society”, *Critique : Journal for Critical Studies of the Middle East*, 5(9), p. 43-52.

DOI: <https://doi.org/10.1080/10669929608720091>

BAYAT Asef, 2012, « Des révolutions post-islamistes », *Tumultes*, vol. 38-39, n° 1, p. 43-53. DOI : <https://doi.org/10.3917/tumu.038.0043>

BELARBI Mohamed, 2016, « L'Inclusion des islamistes 'Modérés' et l'assaut au marché politico-bureaucratique dans le Maroc post 2011 : Retour sur la montée politique et administrative du PJD », Colloque international « Transformation des régimes et recompositions des élites dans le monde arabe après 2010-2011. Une approche comparée », IRMC Tunis, October 2016.

BUSKENS Léon, 2003, “Recent debates on Family Law reform in Morocco : Islamic law as politics in an emerging public sphere”, *Islamic law and society* vol. 10 no. 1, p. 70-131.

¹¹² A.L.A., cadre d'Ennahdha à Médenine. Entretien en janvier 2020.

DOI: <https://doi.org/10.1163/15685190360560924>

CAMAU Michel et GEISSER Vincent, 2003, *Le syndrome autoritaire : politique en Tunisie de Bourguiba et Ben Ali*, France, Presses de Sciences Po.

CAMAU Michel, 2002, « Sociétés civiles “réelles” et téléologie de la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9(2), p. 213-232.
DOI : <https://doi.org/10.3917/ripc.092.0213>

CLARK Janine A. et SCHWEDLER Jilian, 2003, “Who opened the window ? Women’s activism in Islamist parties”, *Comparative Politics*, vol. 35, n° 3, avril, p. 293-312.
<https://www.jstor.org/stable/4150178>

CLARK Janine A. et YOUNG Amy E., 2008, “Islamism and Family Law Reform in Morocco and Jordan,” *Mediterranean Politics* vol. 13, n° 3, novembre, p. 333-52.
DOI: <https://doi.org/10.1080/13629390802386663>

CLARK Janine A. et DALMASSO Emanuela, 2015, “State Actor-Social Movement Coalition and Policy-making Under Authoritarianism: The Moroccan Party of Justice and Development in the Urban Municipality of Kenitra”, *Middle East Law and Governance*, vol. 7, n° 2, p. 185-211.
DOI: [10.1163/18763375-00702001](https://doi.org/10.1163/18763375-00702001)

DARIF Mohamed, 2010, *Monarchie marocaine et Acteurs religieux*, Casablanca, Afrique Orient.

DESRUES Thierry et FERNANDEZ MOLINA Irene, 2013, « L’expérience gouvernementale du Parti de la Justice et du Développement : les islamistes au pouvoir ? », *L’Année du Maghreb*, IX/2013, p. 345-365. DOI : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.1954>

DESRUES Thierry, 2015, « Le gouvernement Benkirane à mi-mandat : De l’art d’agiter les épouvantails », *L’Année du Maghreb*, 13, 195-222.
DOI : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.2592>

DESRUES Thierry, 2017, « Le *tabakkoum* et la parlementarisation du régime politique marocain à l’aune des élections de 2016 », *L’Année du Maghreb*, 17 | 2017, 285-309.
DOI : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.3291>

DESRUES Thierry, 2018, « Le Maroc en 2017 : Gouverner la « Monarchie exécutive » ou les logiques de l’autoritarisme », *L’Année du Maghreb*, 19, 211-232.
DOI : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.4289>

DUVERGER Maurice, 1976, *Les partis politiques*, France, Armand Colin.

ESPOSITO John L. et SHAHIN, Emad El-Din (dir.), 2013, *The Oxford handbook of Islam and politics*, Oxford, Oxford University Press.

GANNA Alia, SIGILLO Esther et BLANC Théo, “Strategic Pluralization in Tunisia’s Islamist Politics”, Panel: Pluralization of Islamist politics in the MENA region, ECPR Hambourg, 24 août 2018.

GANNA Alia et SIGILLO Esther, 2019-II, « Les mobilisations contre le rapport sur les libertés individuelles et l’égalité (COLIBE) : Vers une spécialisation du parti Ennahdha dans l’action partisane ? », *L’Année du Maghreb*, n° 21, p. 397-403.
DOI : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.6012>

GEISSER Vincent et PEREZ Déborah, 2016, « De la difficulté à « faire parti » dans la Tunisie post-Ben Ali », *Confluences Méditerranée*, vol. 98, n° 3, p. 21-44.
DOI : <https://doi.org/10.3917/come.098.0021>

GOBE Eric et CHOUIKA Larbi, 2015, *Histoire de la Tunisie depuis l’indépendance*, Paris, La Découverte.

HAMZAWY Amr, 2008, “Party for Justice and Development in Morocco: Participation and its Discontents”, *Carnegie Endowment for International Peace*, no. 93, juillet.
<https://carnegieendowment.org/2008/07/23/party-for-justice-and-development-in-morocco-participation-and-its-discontents-pub-20314>

HARMEL Robert et JANDA Kenneth, 1994, “An Integrated Theory of Party Goal and Party Change”, *Journal of Theoretical Politics*, 6 (3), juillet, p. 259-287.
DOI: <https://doi.org/10.1177/0951692894006003001>

KARAKAYA Suveydaet YILDIRIM Kadir A., 2012, “Islamist moderation in perspective: comparative analysis of the moderation of Islamist and Western communist parties”, *Democratization*, octobre, p. 1-28. DOI: <https://doi.org/10.1080/13510347.2012.696612>

KRICHEN Zied, 2016, « Le mouvement Ennahdha à l'épreuve du processus constituant, de la consécration de la *charia* à la liberté de conscience », UNDP, Tunisie, p. 183-198.

MCCARTHY Rory, 2018, « When Islamists lose: The politicization of Tunisia's Ennahda movement », *The Middle East Journal* 72, n° 3, 1^{er} août 2018, p. 365-84.

MERONE Fabio, SIGILO Ester et DE FACCI DAMIANO, 2018, « Nahda and Tunisian Islamic activism », in Conduit Dara et Akbarzadeh Shahram (dir.), *New opposition in the Middles East*, Singapore, Palgrave Macmillan, 2018, p. 177 – 201.
DOI: 10.1007/978-981-10-8821-6_8.

MOHSEN-FINAN Khadija et ZEGHAL Malika, 2006, « Opposition islamiste et pouvoir monarchique au Maroc. Le cas du Parti de la justice et du développement », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 1, p. 79-119. DOI : <https://doi.org/10.3917/rfsp.561.0079>

ROSEFSKY WICKHAM Carrie, 2004, “The Path to Moderation: Strategy and Learning in the Formation of Egypt's Wasat Party”, *Comparative Politics*, vol. 36, n° 2, janvier, p. 205-228.
DOI: 10.2307/4150143

ROY Olivier, 1999, « Le post-islamisme », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 85(1), p. 11-30.

ROY Olivier, 2002, *L'islam mondialisé*, Paris, Ed. de Seuil.

SCHWEDLER Jilian, 2006, *Faith in Moderation: Islamist Parties in Jordan and Yemen*, Cambridge, Cambridge University Press.

SCHWEDLER Jilian, 2007, “Democratization, Inclusion and the Moderation of Islamist Parties”, *Development* 50 (1), p. 56-61.
DOI: <https://doi.org/10.1057/palgrave.development.1100324>

STEUER Clément, 2018, “The lines of differentiation among the Egyptian Islamist organizations”, Panel: Pluralization of Islamist politics in the MENA region, ECPR Hamburg.

TOZY Mohamed, 1999a, « À Propos du Mouvement réforme et rénovation : L'Islamisme à l'épreuve du politique », *Confluences Méditerranée*, automne n° 31.

TOZY Mohamed, 1999b, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po.

WEGNER Eva et PELLICER Miquel, 2009, “Islamist Moderation without Democratization: The Coming of Age of the Moroccan Party of Justice and Development”, *Democratization* vol. 16, n° 1, p. 157-175. DOI: <https://doi.org/10.1080/13510340802575890>